

G A Z E T T E U N I V E R S E L L E ,  
 OU P A P I E R - N O U V E L L E S  
 DE T O U S L E S P A I S E T D E T O U S L E S J O U R S ;

De LUNDI 26 Septembre 1791.

I T A L I E .

De Rome, le 3 septembre.

UNE saignée & quelques jours de repos ont suffi pour rétablir le souverain pontife. On attribuoit son indisposition aux chagrins que lui cause l'état de la religion en France. Peut-être aussi la sainteté n'a-t-elle de chagrin que pour avoir écouté trop complaisamment les conseils violens, au lieu d'examiner elle-même avec sagesse des innovations qui, depuis un siècle, sont le vœu de la chrétienté. On a lieu de presumer ce repentir du saint-pere, en voyant qu'il éloigne continuellement l'époque tant de fois annoncée de l'accomplissement de ses menaces. C'étoit finalement dans les premiers jours de septembre que les foudres spirituels devoient être lancés sur le clergé constitutionnel de France, que ce royaume devoit être mis en interdit, l'assemblée nationale excommuniée & déclarée schismatique : mais ces tems de colere sont encore différés ; & dans la dernière congrégation, tenue sur les affaires de France, le saint-pere a déclaré qu'il ne vouloit point encore se départir du système de modération, de patience & de charité chrétienne, dont il s'étoit fait un devoir ; & qu'avant de prononcer les suprêmes sentences de rigueur, il étoit d'avis qu'on essayât encore les voies de la persuasion. Les observateurs n'ont pas manqué d'en conclure que les projets contre-révolutionnaires étoient encore ajournés. Les foudres du Vatican ne gronderont que lorsqu'on pourra espérer de les voir efficacement soutenus par les canons des puissances séculières.

L'ancien couvent des Aracelles ayant besoin d'être rebâti dans une forme plus moderne, on le démolit ; & on y a fait une découverte, qui nous fait presumer qu'il pourroit s'y trouver des trésors considérables. Ces jours derniers, en abattant un mur des cellules de ces religieux, le maçon trouva sept livres d'or en pistoles d'Espagne, sous lesquelles étoit un billet contenant l'année & le nom du moine défunt, frere Christophe de Vérolé, qui les avoit déposées dans cet endroit, vers la fin du siècle passé. Le maître maçon & les ouvriers vouloient partager cette somme ; mais un d'entr'eux crut devoir en avertir les supérieurs de la maison. Ils rassemblerent toutes les pieces monnoyées qu'ils avoient en dépôt, pensant que la possession de tout ce qui peut se trouver dans les couvens de l'ordre de S. François appartient au saint-siege, dont ils attendent la décision comme un oracle. D'autres personnes pensent que si le défunt moine, qui a déposé ces pistoles, n'avoit point fait ses vœux, ses héritiers seroient en droit de réclamer la somme.

Extrait d'une lettre de Turin, du 10 septembre.

Plusieurs traits ont déjà annoncé que les troupes du roi de Sardaigne s'accoutument à la réflexion, & qu'il devient tous les jours plus difficile de leur faire observer la discipline. Ce qui vient de se passer à Turin en est une nouvelle preuve. Le 4 de ce mois, les soldats du vicariat, espece d'archers, eurent une querelle avec des soldats du régiment des gardes, & les maltraiterent. Aussi-tôt toute la garnison prit parti pour ces

derniers, & auroit exterminé les archers, s'ils se fussent montrés dans les rues. Le lendemain, presque tous les soldats furent assignés dans les casernes, où le marquis de Cordon les harangua & leur fit distribuer du vin, afin de les contenir. Cependant, dans la même matinée, deux archers arrièrent un artilleur accusé d'avoir volé la bourse d'une poissarde : les soldats d'un corps-de-garde voisin se jetterent aussitôt sur eux, & les forcerent à relâcher leur capture. Tous les artilleurs alloient accourir pour venger leur camarade, lorsqu'ils furent aussi assignés aux casernes. On croyoit que tout rentreroit dans l'ordre avec ces précautions ; mais à peine la consigne fut-elle levée, qu'un grand nombre de soldats courut au sénat, où demeurent les archers, brisa les portes, & ne se retira qu'après s'être assuré qu'ils n'y étoient pas. Le roi a fait promettre aux soldats une satisfaction éclatante : plusieurs archers sont en prison, & les autres ont pris la fuite. Il se peut que les soldats aient raison ; mais cette maniere de se faire justice, & de se permettre des voies de fait, n'annonce pas beaucoup d'amour pour la discipline.

La France est toujours l'objet principal du travail de notre cabinet. Il expédie & il reçoit constamment des couriers des diverses puissances & princes intéressés à la révolution de ce royaume ; mais on garde le plus grand secret sur le contenu de leurs dépêches. Ce qui fait penser qu'il est question de s'occuper sérieusement de ces affaires, ce sont les mouvemens extraordinaires qu'on remarque dans nos troupes nationales, qui peu-à-peu défilent toutes vers la Savoie. Il doit se former incessamment à Pianezza, non loin de cette ville, un camp de 5000 hommes, qui y passeront la revue, & partiront de-là tous ensemble pour la frontière.

Il est fort question ici du mariage du duc d'Aost, troisième fils de S. M., avec une des archiduchesses, fille de l'empereur Léopold ; & l'on ne tardera pas de l'annoncer au public.

B O H É M E .

De Prague, le 8 Septembre.

Avant-hier, à cinq heures du matin, la garnison & la bourgeoisie armée occuperent les rues & les places de cette ville. — Les portes resterent fermées, & les grands officiers de l'état s'assemblerent à la cour ; les marques de la royauté avoient été portées dans l'église de Saint-Venceslas, & déposées sur l'autel. L'archevêque attendoit l'empereur à la porte où ce prince arriva à huit heures avec sa cour, dont les grands officiers seuls entrerent, baïsa la croix qui lui fut présentée par l'archevêque, fit une courte priere, changea de vêtemens, & le grand-maitre-d'hôtel ou majordome lui mit la couronne de Bohême sur la tête.

On a distribué des médailles d'or & d'argent ; elles représentent d'un côté le lion de Bohême, tenant dans une griffe la croix de Charles IV ; & dans l'autre un écusson avec les armes du royaume ; la légende porte : *pietate & concordia* ; l'autre côté représente la couronne de Bohême, dessous laquelle on lit l'inscription suivante : *Imperator Caspar Leopoldus II, pius, felix, augustus Hungariae, Bohemiae rex, archidux Austriae coronatus Pragae, 6 septemb. 1791.*

## A L L E M A G N E.

*Extrait d'une lettre particulière de Coblenz, du 6 septembre.*

On a apporté dans cette ville un drapeau que les émigrés ont reçu comme l'oriflamme de la nation & le *labarum* du parti. Est-ce le véritable drapeau des anciens garde-du-corps? On le donne pour tel; mais on doute que ce soit le même.

Nous avons vu arriver ici avant-hier M. (le comte) d'Artois, accompagné du prince de Nassau. Son retour a été un jour de fête. L'électeur lui a donné un grand dîné, & ceux qui l'ont vu avec son frère assurent qu'ils avoient l'un & l'autre un air radieux. Il paroît qu'ils sont très-satisfaits des conférences de Pillnitz.

On dit toujours que l'aîné a été nommé régent du royaume de France, & l'on ajoute qu'il doit être incessamment reconnu pour tel par la plupart des puissances de l'Europe.

Il court ici depuis hier la copie d'une lettre écrite de la propre main du roi de Prusse, & adressée à Monsieur, dans laquelle le monarque, après avoir reconnu le prince français en qualité de régent de France, l'assure qu'il peut compter sur tout ce qui pourra dépendre de lui pour remettre le roi son frère sur le trône.

*Extrait d'une lettre de Cologne, du 6 septembre.*

On parle ici diversement des espérances des émigrés français. Les uns prétendent que les conférences de Pillnitz leur ont été tellement favorables que le mois d'octobre ne s'écoulera pas sans qu'ils soient rentrés triomphant dans leur patrie; & les autres (& ce sont ceux qui ont approfondi les moyens des états qui nous environnent) croient au contraire que tous ces projets s'évaporeront en fumée. Ce qu'il y a de vrai, c'est que plusieurs d'entre les mécontents viennent de louer ici des maisons pour y passer l'hiver. De ce nombre sont le maréchal de Castries & son fils. L'abbé de Calonne est arrivé ici depuis deux ou trois jours; il ne paroît pas jouir d'une grande considération. L'ex-ministre son frère est aussi attendu, & on lui prépare un logement.

## P A Y S - B A S.

*Extrait d'une lettre de Gand, du 18 septembre.*

Ce n'est pas seulement en France qu'on célébrera l'acceptation de la charte constitutionnelle par Louis XVI. Aujourd'hui quelques Français & plusieurs citoyens de cette ville, pleins de vénération pour le courage de l'assemblée nationale, & d'amour pour le roi constitutionnel, se rassembleront ce soir dans une maison particulière, & y solenniseront, dans un repas fraternel, le triomphe de la raison & de la liberté sur l'aristocratie. On y portera diverses fantes, à la nation française, au roi & à la reine des Français, &c. Nous devons cette innocente orgie à la joie que nous a causée la démarche de Louis XVI, démarche qui fait cesser les inquiétudes d'un grand nombre de citoyens de cette ville, qui elle seule a versé quatorze millions dans le trésor de la France.

## A N G L E T E R R E.

*De Londres, le 20 septembre.*

Le roi a pris à Weymouth les bains de mer, qui ont produit les plus heureux effets. La reine qui avoit eu une légère indisposition, jouit maintenant d'une parfaite santé. M. Pitt eut le 16 avec sa majesté une conférence de deux heures, à laquelle le lord Grenville assista. Il arriva le 14 au soir à Plymouth un prince africain, venant de Falmouth avec M. Charnon de Bristol, & plusieurs Quakers de la même ville: on dit qu'il se rend dans cette capitale pour une mission relative à la traite des nègres.

La compagnie des Indes a décidé d'envoyer cette année vingt-quatre vaisseaux dans ses établissemens, savoir, huit

pour Madras & le Bengale, deux pour Bombay, un pour le Bengale & Beucoolen, & treize pour la Chine.

Il arriva ici hier des lettres particulières des Indes orientales par la voie de terre; elles annoncent que vers la fin du mois de mars l'importante forteresse de Darwal est tombée entre nos mains, & que cette conquête contribuera beaucoup à la jonction de l'armée du général Abercrombie avec celle du lord Cornwallis. Saik Ally, soubadar du 15<sup>e</sup>. bataillon de Bombay, commandé par le capitaine Maculloch, & qui avoit été fait prisonnier à Bednore avec le général Matthews, arriva le 22 février à Madras, après s'être échappé de Seringapatnam. Lors de son premier emprisonnement, Saik Ally avoit été enchaîné; mais depuis trois ans on lui avoit donné le sort pour prison. Tippoo ayant vers la fin de janvier envoyé chercher sa femme & son fils pour les faire venir dans son camp, Saik Ally habilla en saquir, se mêla dans la foule, & eut le bonheur de s'échapper: il a laissé à Seringapatnam les capitaines Lindrum, Eames, & Maculloch, quoique Tippoo eût fait courir le bruit de leur mort. Le lieutenant Stuart & un autre officier de Bombay vivoient encore; mais on croyoit le général Matthews mort de chagrin. Lors de l'évasion de Shaik Ally, Tippoo étoit avec toute son armée à Gingée.

*Fonds anglais, du 19 septembre.*

Actions de la Banque... 203  $\frac{1}{2}$ . — Des Indes... 193.  
Traites de la Comp... [114. — 3 idem conf... 89  $\frac{1}{2}$ .

## F R A N C E.

## DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

*De Bordeaux, le 20 septembre.*

Le 16 de ce mois, M. Durfort, ci-devant commandant-général des gardes nationales du département de la Gironde, a été arrêté dans sa maison par un détachement de la garde nationale, en vertu d'un ordre de la municipalité, & conduit en état d'arrestation à la maison communale. Le scellé a été sur-le-champ apposé sur tous ses papiers.

Le même jour, la municipalité a pris un arrêté très-curieux, très-propre à jeter du jour sur les causes de cette arrestation imprévue. Il est conçu en ces termes:

*Délibération concernant la tranquillité publique, du 16 septembre.*

Les maire & officiers municipaux, informés qu'on fabriquoit dans la ville des gilets ou vestes dont le fonds est parfumé de fleurs de lys, & sur lesquels font imprimées les armes de l'empire, avec cette double légende: *vive le roi! vive la reine!*

Que le bruit se répand que ces gilets pourroient être un signe de ralliement pour les ennemis de la constitution, qui se craindroient pas de faire servir à leurs coupables projets le nom du chef de la nation, à cette même époque où les bons citoyens sont convaincus que, par une déclaration loyale & solennelle, il va unir au titre de *restaurateur de la liberté française*, celui de premier défenseur de la constitution;

Ont dû s'empreser de faire à cet égard toutes les recherches nécessaires.

L'affectation d'associer ainsi les armes de l'empire à celles de la France, dans un moment où les ennemis de la patrie supposent que nos voisins, sans respect pour les droits imprescriptibles des nations, & méconnoissant leur propre intérêt, voudroient essayer de nous arracher la liberté; le soin que des particuliers, qui cherchoient à se procurer de semblables gilets, ont eu de cacher leurs noms, & l'empressement qu'ils mettoient à en solliciter une grande fabrication; toutes ces circonstances ont frappé les magistrats qui sont spécialement préposés à la sûreté de la ville.

La municipalité aime à se rappeler qu'un de ses principaux devoirs est de faire respecter la liberté individuelle; mais elle fait aussi qu'elle doit prévenir tout sujet de dissensions; tout prétexte de trouble; que dans l'instant où la révolution vient de s'achever, il importe sur-tout d'empêcher que la paix ne soit altérée; qu'il est des circonstances où ce qui paroît au premier aspect le plus indifférent, peut servir de voile aux combinaisons les plus dangereuses; qu'il ne peut y avoir pour les gens de bien d'autre signe d'union, que la cocarde aux trois couleurs nationales; parce que cette cocarde seule est l'emblème de la liberté française.

Qu'enfin il doit suffire aux citoyens bien intentionnés d'apprendre qu'un costume désigné peut donner lieu à des alarmes, pour qu'ils se fassent une loi de s'en abstenir.

En co  
rant M  
toutes p  
signés d  
peiturb

Les  
pas été  
paravan  
ro & C  
felles.  
vo u io  
nées au  
tution  
même p  
polâtre  
cela, on  
de la se

On a  
de Pari

touchan  
Bientôt  
du régin  
France,  
offrant d  
hommes  
la religio  
rien & de  
de l'évan  
nement c

Long-t  
font emb  
grands,  
ecrasée p  
dilité; se  
dans les f  
morale e  
une législa

Graces  
sein du c  
peuple, f  
à la loi:  
peut exige  
temporair  
c'est-à-dit

Penda  
constitut  
livroient  
d'elles. F  
morcens  
éleverent  
les derni  
C'est ici

Il par  
freres du  
révolution  
continuer  
de Pland  
amis à la  
les lettres  
ou comm  
d'outre-R  
les souve  
aux derni  
nent à no  
ver, & en  
triotés eu  
Hollande  
la fin de

En conséquence, les maire & officiers municipaux, ouï & ce requérant M. le procureur de la commune, font inhibitions & défenses à toutes personnes de porter des gilets ou vestes pareils à ceux qui sont désignés dans la présente délibération, sous peine d'être poursuivis comme perturbateurs du repos public.

De Paris, le 25 Septembre.

Les illuminations des Tuileries & des Champs-Élysées n'ont pas été moins brillantes hier qu'elles le furent huit jours auparavant. L'affluence fut égale. Les acclamations en faveur du roi & de la reine ne furent ni moins vives ni moins universelles. Quand on fait combien le peuple est attaché à la révolution; quand on voit que ces acclamations ne sont décernées au chef de la nation que parce qu'il a consolidé la constitution en s'y associant; quand on est bien sûr que si le même peuple étoit trompé, il reprendrait bientôt l'attitude imposante & sévère du mois de juin dernier; quand on voit tout cela, on ne peut, sans le calomnier, regarder les expressions de la sensibilité comme une *idolâtrie*.

On a remarqué dans le mandement publié par M. l'évêque de Paris, à l'occasion du *Te Deum* châté hier, des passages touchans & sublimes. Nous ne citerons que ces phrases :

Bientôt sur les débris honteux de la féodalité, de l'odieuse chicane, du régime fiscal, & de toutes les espèces de tyrannies qui étoient la France, s'élève l'édifice simple & majestueux de la constitution française, offrant dans son ensemble tout ce que peut offrir, pour le bonheur des hommes en société, l'heureux accord de la morale, de la politique & de la religion. Eh! comment ne pas chérir, sous le double rapport de chrétien & de citoyen, une constitution qui ne paroît être que le code même de l'évangile, approprié, pour le bonheur de la France, à son gouvernement civil? . . .

Long-temps gouvernée par les Romains, conquise par ces Francs qui lui font embrasser le christianisme, usurpée par ces maîtres qui, à l'aide des grands, montent sur le trône; respirant un moment sous Charlemagne, écrasée par la chute de la maison de ce prince, sous le poids de la féodalité; se relevant sous Louis IX, pour tomber, sous ses successeurs, dans les fers du despotisme ou de l'aristocratie; la France, avant la mémorable époque de la révolution, n'avoit qu'un gouvernement informe, une législation barbare, & point de constitution.

Grâce aux travaux de l'assemblée nationale, la lumière est sortie du sein du chaos. Tous les devoirs sont prescrits. La France est libre; le peuple, souverain; son roi, constitutionnel. Point d'autorité supérieure à la loi: c'est par elle que le roi règne, & ce n'est qu'en son nom qu'il peut exiger l'obéissance. Elle est faite, cette loi, par les représentants temporaires de la nation française, dépositaires du pouvoir législatif, c'est-à-dire, chargés d'exprimer la volonté générale. . .

Pendant que Paris célébroit une seconde fois l'époque où la constitution commence, les âmes sensibles & patriotiques se livroient, à quelques lieues de la capitale, à un plaisir digne d'elles. Hier, à trois heures après midi, les habitans de Montmorency firent l'inauguration d'un monument champêtre qu'ils élèverent à l'apôtre de la liberté, qui a passé au milieu d'eux les dernières années de sa vie. Sur ce monument étoit écrit: *C'est ici que J. J. Rousseau ainoit à se reposer.*

Il paroît que la déclaration de Pillnitz & les lettres des deux frères du roi ont fait plus d'impression sur les ennemis de la révolution, que l'acceptation de Louis XVI. Les émigrations continuent plus que jamais: elles sont immenses sur les routes de Flandre & d'Allemagne. Les émigrés appellent tous leurs amis à la croisade qu'ils préparent contre leur patrie. D'après les lettres anonymes ou signées, interceptées par mégarde, ou communiquées de bonne volonté, les chevaliers d'Ath & d'outre-Rhin ne doutent plus de la coalition générale de tous les souverains de l'Europe, & ils fixent leur invasion en France aux derniers jours d'octobre. Quelques-uns cependant se bornent à nous prédire des sommations menaçantes pendant l'hiver, en remettant l'attaque définitive au printemps. Les patriotes eux-mêmes ne sont pas sans alarmes; & ils citent la Hollande & le Brabant, qui furent attaqués à l'improviste à la fin de novembre: mais cette citation est évidemment er-

ronnée, puisque la Hollande fut attaquée au mois de septembre, & que le Brabant ne le fut qu'après des négociations & des déclarations assez éclatantes & assez longues pour donner aux insurgés le tems de prendre un parti.

Il est vrai que les ordres pour la marche des troupes peuvent être donnés au moment où l'invasion sera mûre: il est vrai qu'en 1787 une armée prussienne arriva, en moins de quinze jours, de Magdebourg en Hollande, avec une artillerie de campagne, sans recourir à la voie de l'Elbe, de la mer du Nord & des canaux des Pays-Bas, à la manière de M. Louis de Noailles; il est vrai qu'une armée autrichienne arriveroit avec la même facilité de Bouême sur les bords du Rhin; mais nous doutons que les Russes & les Suédois dont on nous menace particulièrement, fussent aussi expéditifs, ni qu'on leur fit courir les lauds d'une mer orageuse, pour les amener sur la frontière de France.

Nous ne dissimulerons pas que les princes ont aussi prévu le cas où le roi accepteroit; & d'avance ils déclarent cette acceptation naine. Mais ce qu'ils n'avoient pas prévu, sont les motifs dont Louis XVI s'est enveloppé dans son acceptation; motifs de telle nature, qu'ils ôtent aux puissances étrangères toute espèce de prétexte. Sans doute le roi de Prusse est assiéger par les émigrés de Pitt, & sur-tout par la princesse d'Orange, qui ne voit d'affermissement à son usurpation que dans la contre-révolution française; mais Guillaume fait, de même que l'Angleterre, que l'empereur seroit toujours regardé comme le principal auteur de la contre-révolution; & que si elle réussissoit Léopold acquerrait en France le même ascendant qu'a obtenu la Prusse en Hollande.

Léopold aime à thésauriser: il déteste le clergé & la noblesse. On ne pourroit donc l'engager à une entreprise sur la France qu'en lui montrant la certitude du succès.

Cette certitude ne peut provenir que de la situation intérieure de la France, & de la conduite de ceux qui disposent des affaires & de l'opinion. Djà on nous peint Louis XVI comme préparé à une seconde évasion; mais ces prophètes stultes sont les mêmes qui, ayant aigri le roi par leurs outrages, l'ayant environné de terreurs, & empêché de jouir de sa liberté, n'ont pas eu de peine à prédire l'événement qu'ils avoient nécessaire.

Nous répétons donc ce que nous avons toujours dit. Si nous parvenons à faire marcher la constitution, si les finances se rétablissent, si les patriotes savent sacrifier leurs ressentiments particuliers à la nécessité d'une réunion intime, si on n'altère pas la confiance rétablie entre la nation & son chef, nous ne serons pas attaqués; ou si nous le sommes, nous serons en état de faire échouer l'attaque; & déjà on assure que Louis XVI a fait expédier des courriers à toutes les puissances de l'Europe, pour leur notifier qu'il soutiendra la constitution au-dehors comme au-dedans, ainsi qu'il l'a promis. Avant de savoir l'effet que cette acceptation produira sur les puissances, on ne peut donc annoncer leurs projets hostiles.

ASSEMBLÉE NATIONALE.  
*Article III du décret constitutionnel sur les colonies, rendu dans la séance du 24 septembre, avec l'amendement de M. Biauzat.*

« Les loix concernant l'état des personnes non libres, & l'état politique des hommes de couleur & noirs libres, ainsi que les réglemens relatifs à l'exécution de ces mêmes loix, seront faites par les assemblées coloniales, s'exécuteront provisoirement, avec l'approbation des gouverneurs des colonies, pendant un an pour les colonies américaines, & pendant deux ans pour les colonies asiatiques, & seront portées directement à la sanction du roi, sans qu'aucun décret antérieur puisse porter obstacle au plein exercice du droit conféré par le présent article aux assemblées coloniales ».

(Les autres articles ont été décrétés tels que nous les avons donnés.)

(Président de M. Thouret).

Séance du dimanche 25 septembre.

Il étoit encore une mesure à prendre pour que la révolution

ture prochaine commençait ses séances samedi. Sur la proposition de M. Camus, l'assemblée a décrété « que samedi matin » il seroit fait un appel nominal pour les députés qui doivent succéder à l'assemblée constituante ».

Le ministre de la guerre a obtenu alors la parole; il a rendu compte d'abord de l'état des villes de guerre: il résulte de son rapport, que depuis Bergue jusqu'à Belfort, toutes les places sont dans le plus bel état de défense; celles qui sont placées vers les frontières de la Savoie & vers les Pyrénées, ne sont pas, à l'époque où nous sommes, dans le cas de craindre une attaque. Les neiges qui couvrent les montagnes qui séparent la France des états qui l'avoient, rendent toute invasion impraticable, & on travaille avec la plus grande activité à toutes les mesures qui peuvent compléter nos forces militaires. M. du Portail a donné les plus grandes espérances sur la formation des gardes nationales volontaires: plus de 60 bataillons sont rendus ou prêts à se rendre à leur destination; plusieurs étoient retenus par le défaut de paiement; l'assemblée y a pourvu par un décret récent. M. du Portail a ajouté que des désordres partiels se sont encore prolongés dans quelques régimens: celui de Beauce a fait signifier par un huissier à son commandant-général, de rendre compte de sa conduite: mais enfin les soldats commencent à se laisser de cette indépendance: l'achèvement de la constitution, l'acceptation du roi, achèveront de ramener l'ordre. Depuis huit mois le régime militaire a été entièrement changé, la nomination des officiers généraux & des colonels ont été faites; celles de officiers subalternes ne tarderont pas à l'être, & bientôt l'armée sera en état d'écarter toute attaque au-dehors, & d'être au-dedans le plus ferme appui de la constitution & des loix.

M. Boullé a pris la parole après M. du Portail, pour rendre compte de sa mission dans le département du Nord; il a peint les efforts tentés pour désorganiser l'armée: mais si un grand nombre d'officiers ont abandonné leur poste au mépris de leur serment, pas un soldat n'a déserté: la discipline se rétablit; & lorsque l'exécution des loix sera en pleine vigueur, lorsque les officiers donneront les premiers l'exemple du respect pour la loi, l'armée reprendra sa force & sa splendeur. On a fait toutes les dispositions que la prévoyance pouvoit indiquer; un camp formidable s'achève auprès de Maubeuge..... Tout étoit sans défense, sans fortification avant l'arrivée de M. Rochambeau; le désordre se propageoit par-tout lors de l'envoi des commissaires; mais grâce au patriotisme, à l'activité des travaux, tout est réparé.

M. Boullé s'est arrêté un moment sur les mesures à prendre pour l'organisation complète des bataillons de gardes nationales volontaires: il est entré ensuite dans des considérations politiques sur l'état des puissances voisines. Nous avons partout cherché où étoient nos ennemis, disoit-il, & nous n'en avons pas trouvé. Quelques bourdonnements se faisoient entendre sur nos frontières: des ennemis de la France, épars çà & là, avoient mis leur espoir dans nos divisions & nos troubles; mais l'acceptation du roi va détruire leurs espérances: bientôt la constitution va s'établir sur des bases solides; la paix va régner dans tout l'empire, & la perception des impôts se fera avec activité. M. Boullé a dit en finissant combien il resteroit encore de gloire à acquérir, & de bénédictions à recueillir pour la prochaine législature, en s'occupant d'affermir la constitution & le regne de la loi.

M. Dillon a saisi cette occasion pour demander au ministre s'il avoit pris les mesures pour qu'il n'y eût point de semestre cette année pour l'armée. M. du Portail a répondu que, de-

puis quinze jours, il avoit écrit aux commandans de divisions à ce sujet.

L'assemblée, après avoir ordonné l'impression du rapport de M. Boullé, a porté son attention sur les secours à accorder aux départemens. M. Liancourt a fait un rapport au nom du comité de mendicité: l'assemblée a décrété que, sur les 15 millions à accorder aux départemens, il seroit accordé la somme de 5 millions 700 mille liv., pour être distribuée dans la proportion des travaux à faire dans chaque département.

L'ordre du jour appelloit la discussion sur les bases de l'éducation publique. M. Talleyrand étoit à la tribune, lorsque M. Buzot a observé qu'il ne restoit pas assez de tems pour examiner soûdement une matière aussi importante, & il a pensé qu'il étoit sage de ne rien faire lorsqu'on n'avoit pas le tems de bien faire. M. Talleyrand a répondu à M. Buzot qu'il ne s'agissoit pas d'organiser l'éducation nationale jusques dans ses détails, mais seulement de fixer les bases fondamentales, & de décider à qui on confieroit l'éducation publique. Il est entré ensuite dans quelques considérations sur les dépenses des établissemens des écoles primaires & de l'institut national; il a pensé que les écoles primaires ne coûteroient que 60 mille francs; que l'institut national coûteroit beaucoup moins que toutes les anciennes sociétés savantes, & que les écoles de médecine, de droit, de théologie entraîneroient beaucoup moins de dépenses que dans l'ancien régime. M. Lapoule s'est élevé contre cette opinion, & il a répandu beaucoup de lumières sur l'établissement des *magistres* de villages. Il a demandé l'ajournement du projet d'éducation. M. Beaumetz a pensé qu'on ne pouvoit consacrer l'égalité & les droits de l'homme qu'en veillant à l'instruction des citoyens; il a fait voir la distance immense qui existe entre celui qui défend des droits qu'il connoît, & celui qui ne les connoît pas. Il ne nous est pas donné, disoit-il, d'achever l'éducation; mais il faut y mettre la main; il faut qu'on dise que nous avons fait notre révolution comme des philosophes, & non pas comme des Attila & des Welches, en détruisant tout sans savoir ce que nous faisons. Il y a trop long-tems que les sociétés savantes sont enrégimentées sous l'étendard du pouvoir exécutif. Il faut que, sous les auspices de la liberté, la France devienne un foyer de lumières & de patriotisme où les étrangers viendront puiser l'amour de notre constitution & de nos arts.

Malgré les réclamations de M. Prieur & de quelques membres du côté droit, l'assemblée a entendu la lecture des bases du projet de M. Talleyrand. Le grand nombre d'articles que le rapporteur a soumis à la délibération, ont effrayé MM. Biauzat & Camus. M. Biauzat vouloit qu'on s'occupât des contributions publiques: M. Camus pensoit que le plan d'éducation étoit subversif de la liberté, & susceptible d'une trop longue discussion. Après quelques débats, le projet a été ajourné à la prochaine législature.

M. de Saint-Fargeau est monté alors à la tribune, où il a fait lecture des articles décrétés du code pénal.

#### SPECTACLES.

*Théâtre de la Nation.* Auj. Andromaque, trag. dans laquelle M. de Larive jouera le rôle d'Oreste, suiv. de la Pupille.

*Théâtre Italien.* Auj. le Tableau parlant, & la 39<sup>e</sup> repréf. d'Euphrosine.

*Théâtre de Mlle. Montarrier.* Aujourd. Iphigénie en Aulide, suiv. des deux Morts.

*Théâtre de Molière, rue Saint-Martin.* Auj. la 1<sup>re</sup> repréf. de Louis XIV & le Maître de Fer, suiv. du Retour de Nicodème du Soleil.